

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2021 à 18 heures 30'

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance privée (contrainte sanitaire COVID 19) sous la présidence de M Jean OTHAX, Maire.*

*Etaient présents : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, DOMENGE Éric, BLAYE-FELICE Jean-Claude, RANGOTTE Pierre, BOITEAU Marie, PETITBENOIT Valérie, DUPLEIX Brice, PORODO Claudine, CORMY Céline, PONS Gilles, VICENTE Christophe*

*Excusés :*

*CALANDRA Pierre, PEDESERT Audrey, LOUSTAU MERICAM Cathy*

## ORDRE DU JOUR :

### I) GROUPE SCOLAIRE

#### 1. Agrandissement

*Compte-rendu de la visite à l'école de MOUMOUR.*

*Ecole rénovée et agrandie en 2017 (4 classes, 90 enfants, 20 à la garderie).*

*Projet assez similaire à celui de l'agrandissement de l'école d'UZOS.*

*Suite à la présentation du cahier des charges proposé par le CAUE pour l'agrandissement du groupe scolaire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ledit cahier des charges et décide de retenir l'enveloppe de 950.000 € (sans les honoraires archi. et autres frais divers, sans la 5<sup>e</sup> classe qui reste optionnelle et en attente du diagnostic amiante, termites etc...).*

*[Voté lors du Conseil Municipal](#)*

*Prochaine étape : fixer les critères de notation et lancer l'appel d'offre des architectes.*

#### 2. Organisation des locaux scolaires durant les travaux

*Deux solutions conditionnées par la durée et l'occupation des bâtiments durant les travaux :*

- *Location d'Algeco (onéreux),*
- *Transfert des classes dans les bâtiments communaux (transfert total ou partiel).*

#### 3. Attribution de la 4<sup>ème</sup> classe

*M le Maire donne lecture du courrier de l'Académie attribuant une 4<sup>e</sup> classe dès la rentrée de septembre 2021.*

#### 4. Classe intégrée

L'école d'UZOS a été contactée par l'IME (Institut Médico-Éducatif) Le Château de MAZERES-LEZONS qui a bénéficié de la création d'un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) pour des enfants de maternelle de 0 à 6 ans porteurs de handicaps légers. Le SESSAD cherche une école pour accueillir une classe de maternelle regroupant 8/9 enfants à troubles légers. Leur souhait serait d'installer cette classe à UZOS. Les élémentaires étant déjà scolarisés dans une classe à MAZERES-LEZONS et les collégiens à BIZANOS.

Ce projet rencontre un avis très favorable mais pour l'instant il n'y a pas de locaux disponibles pour accueillir cette 5<sup>e</sup> classe. Voir si ce projet pourrait bénéficier de subventions spécifiques qui pourraient financer les travaux de la 5<sup>e</sup> classe.

## II) MAISON LAURENCINE

### 1. Mise à disposition

Monsieur le maire informe le conseil que la commune souhaite pouvoir bénéficier d'un titre d'occupation précaire et révocable pour l'ensemble des bâtiments de la propriété LAURENCINE propriété en portage de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local). Ceci afin de pouvoir proposer aux associations des locaux pour compenser l'occupation de la salle des associations suite à l'ouverture d'une 4<sup>e</sup> classe.

Dans l'attente de l'utilisation définitive des biens, l'EPFL Béarn Pyrénées fait application de l'article L.221-2 du code de l'urbanisme, à savoir que ces biens ne peuvent faire l'objet que de concessions temporaires qui ne confèrent au preneur aucun droit de renouvellement et aucun droit à se maintenir dans les lieux lorsque l'immeuble est repris en vue de son utilisation définitive, et mets à disposition de la Commune la totalité des biens bâtis acquis pour son compte de façon à lui permettre de les occuper, en fonction de ses besoins propres ou de les louer de façon temporaire sous convention d'occupation précaire et révocable.

En application des articles L.213-16 et L.221-2 du code de l'urbanisme, la présente convention prend effet à compter du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 par la remise des clés, et prendra fin le 31 mars 2022. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, la présente convention sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Les présentes seront par ailleurs résiliées de plein droit lorsque le propriétaire manifestera le besoin de récupérer le bien en vue de son affectation définitive, tout en respectant le délai de préavis de trois mois.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'EPFL autorisant la commune à disposer de la maison afin d'accueillir les réunions associatives.

[Voté lors du Conseil Municipal](#)

Quelques travaux de rénovation et de mise aux normes sont à prévoir et seraient réalisés en régie. Les associations se sont portées bénévoles pour aider à ces travaux. La commission travaux va se réunir afin d'établir la liste des travaux à réaliser (rafraichissement, mise aux normes, etc.).

### 2. Demande de micro-crèche

Lecture du projet de Mme Christelle CHAMBORD.

Demande de 140 m<sup>2</sup> de surface intérieure et 85m<sup>2</sup> de surface extérieure en location pour accueillir 12 enfants de 2 mois à 3 ans.

La commune ne dispose pas pour le moment de local adapté à ce projet.

### III) AUTRES TRAVAUX

#### 1. Crépi

*Devis pour crépir les murs extérieurs et intérieurs (clôtures Rue des Mésanges, Rue du Moulin et Route des Coteaux).*

- *FACADIER DU BEARN : 9445 € HT*
- *FACADE CREATION :  
Devis pour un crépi « gratté » (rte des Coteaux et Mésanges) « Projeté » (Rue du Moulin)  
TOTAL : 8128 € HT*

⇒ *L'entreprise FACADE CREATION est retenue pour ces travaux.*

#### 2. Foyer du stade

*Les U16 de l'ASMUR proposent de restaurer et repeindre les vestiaires du stade sous la responsabilité des employés municipaux.*

#### 3. Dossier DETR/DSIL

*Le dossier de demande de subventions 2021 DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) / DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) déposé en préfecture le 31 janvier 2021 pour un projet de centrale photovoltaïque sur les toitures de la mairie et des ateliers du foyer du stade n'est pas éligible.*

### IV) PERSONNEL COMMUNAL

#### 1. Poste PEC (ancien Contrat Aide Emploi)

*Monsieur le maire propose au Conseil de créer un emploi en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) qui serait affecté au service technique de la mairie.*

*En effet, l'augmentation de la population rend nécessaire le renforcement du service. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique en renfort des deux agents titulaires.*

*Cet emploi sera créé pour une durée de 12 mois, à compter du 5 avril 2021, jusqu'au 4 avril 2022. Ce contrat fera l'objet d'une convention passée entre l'Employeur et Pôle Emploi et sera assorti d'un plan de formation.*

*Le temps de travail sera de 20 heures hebdomadaires avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. Ce contrat bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 45% sur la base de 20h hebdomadaires.*

[Voté lors du Conseil Municipal](#)

## 2. Candidature pour un poste d'agent de bureau

Lecture d'une demande d'une habitante d'UZOS pour un poste d'agent de bureau.  
Il n'y a pas de poste à pourvoir pour le moment mais la candidature est gardée en attente.

## V) QUESTIONS ET POINTS DIVERS

### 1. Nomination référent CLECT

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu d'élire un représentant titulaire et un suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le rôle de cette commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se porter candidats :

- Mme Marie-Hélène JOUANINE se porte candidate titulaire,
- Mme Marie BOITEAU se porte candidate suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne : Mme Marie-Hélène JOUANINE représentant titulaire de la commune d'UZOS au sein du CLECT et Mme Marie BOITEAU, suppléante.

### Voté lors du Conseil Municipal

## 2. Mutualisation des services et logiciels

La Mairie d'UZOS a actuellement 2 contrats pour ses photocopieurs :

- Celui de l'école : en cours d'engagement ( jusqu'à juillet 2022),
- Celui de la mairie : plus d'engagement.

Le coût de location et maintenance pour les 2 photocopieurs est de 14 k€ TTC / an.

Après consultation, la société XEROX propose de racheter le contrat en cours, de fournir du nouveau matériel pour un tarif de 8,7 k€ / an, soit une réduction de 5,3 k€ / an avec un engagement sur 5 ans.

De son côté, l'aggl. propose des offres du schéma de mutualisation du numérique à l'usage de la Mairie mais aussi des usagers (téléphonie, photocopie, site web, logiciel d'urbanisme SIGweb, gestion des cimetières, inscription cantine scolaire, etc.).

L'offre se décline en un socle (délibération effectuée en 2019 par le précédent conseil municipal ) et des annexes optionnelles :

Service Socle: 3,5€/an/hab

Annexes:

- Poste de travail: 2,50€/an/hab
- Ressources d'impression: 1€/an/hab
- Services "Relation Usagers": 1€/an/hab

Le prix est basé sur le nombre d'habitants, avec un maximum de 8€/an/hab.

L'option correspondante à la partie « Ressources d' Impression » est de 1€/an /hab.  
Ce prix est concurrentiel au regard de l'offre de XEROX.

La Mairie souhaite essayer ce service pendant un an et s'est portée candidate à titre pilote sur le photocopieur de la mairie.

### Vote de principe lors du Conseil Municipal sur l'ensemble des annexes

3. **Association “1,2,3, Pestacles!”**

*Selon les représentants de l'association, il serait nécessaire de sécuriser la cave de la cantine (alarme).*

*De plus la présence d'un « Monsieur sécurité » est nécessaire pour des salles proposant au moins 6 spectacles professionnels par an. Le coût de cette formation est de 900€. Voir la nécessité de déclarer à la préfecture des salles (ex la salle polyvalente) en salle de spectacle. Vérifier les avantages et les inconvénients de faire cette déclaration.*

*La commission “association” va rencontrer 1,2,3, Pestacles! pour discuter de ces deux points.*

*Il a été demandé une audience auprès du préfet avec un élu et un représentant de l'association afin de savoir si la tenue du festival 1,2,3, Pestacles! prévue du 21/05/2021 au 29/05/2021 est envisageable et si oui, dans quelles conditions sanitaires.*

4. **Bacs de collecte ordures ménagères**

*L'agglo. devrait faire une distribution porte à porte des bacs jaunes ou faire des points de distribution type drive.*

5. **Fibre**

*L'état d'avancement du déploiement de la fibre à Uzoz est de 71 foyers sur les 366 à pourvoir. Le déploiement de la fibre a 6 mois de retard.  
Site support aux usagers : [thd64.fr](http://thd64.fr)*

6. **Débit de boissons**

*L'agglo. va réaliser une formation pour les débits de boissons à destination des présidents de l'association.*

7. **Route des coteaux**

*La terre glisse de nouveau au niveau de la route des coteaux. Rien d'alarmant mais à surveiller (intervention de la CETRA).*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le Maire,*

*Jean OTHAX*